REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE BLOU

SEANCE DU MERCREDI 27 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept avril à 20 H 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle des Fêtes Communale, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe RETIF.

<u>Présents</u>: Mesdames et Messieurs RETIF Jean-Philippe (pouvoir de C. BOIREAU) - SAINT-JEAN Stéphanie - BRECHAULT Christian - HERVE Véronique - ABGRALL Mélanie (pouvoir de J. OUVRARD) - CUREAU Sabrina - MOURIN Stéphanie - MASSON Nicolas - DINAND Christophe - GUILLAUT Pascal - YVON Danielle - BOUSSELIN Antoine.

Excusés: MM. BOIREAU Christophe (pouvoir à JP. RETIF) - OUVRARD Julie (pouvoir à M. ABGRALL).

Absent : M. LEBEAUPIN Christophe

Secrétaire de séance : MM. SAINT-JEAN Stéphanie.

- PV du dernier conseil municipal adopté à l'unanimité

• PROJET TRAVAUX VESTIAIRES STADE

Ce sujet concernant le rafraîchissement des vestiaires est reporté au prochain conseil. D'autre part, la commune a signé un devis avec l'entreprise Carré Vert pour la rénovation de la pelouse pour un montant de 5037€ TTC.

O HORAIRES DES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, se réunira dorénavant à 20 h 00 pour les conseils d'avril à octobre et à 19 h 30 pour les conseils de novembre à mars.

1 TERRAIN AIRE DE JEUX

Une clôture en bois va être installée tout le long du nouveau terrain de jeu. La barre qui est cassée au parking de l'école va être remplacée et l'accès à l'école se fera par le chemin prévu à cet effet au bout du parking.

4 REMORQUE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'acquérir une remorque tribenne d'occasion. Quelques réparations seront à faire. D'autre part, l'acquisition d'un plateau remorque est également à l'étude.

⑤ ARBRE COUR DE L'ECOLE

Des arbres vont être plantés dans la cour de l'école. M. Christian Bréchault a présenté un plan qui a été adopté à l'unanimité.

O PERSONNEL COMMUNAL

M. le Maire informe le Conseil que la délibération du 10 novembre 2021 sur le temps de travail des agents (1607h) devait passée au préalable devant le comité technique de gestion. Cela a été fait et le comité technique a donné un avis favorable le 14 mars 2022. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité valide.

MEDECINE DU TRAVAIL

M. le Maire informe le Conseil que lors du Conseil d'agglomération du 31 mars dernier il a été voté le principe d'un service mutualisé de médecine de prévention au bénéfice des collectivités. Il est proposé aux communes d'adhérer à ce service pour les employés communaux pour un coût de 1000€ pour l'adhésion et de 130 € par agent. Le conseil municipal estime ce service trop onéreux et demande des explications complémentaires avant de prendre une décision (6 abstentions, 5 contre et 3 pour sur 14 votants).

QUESTIONS DIVERSES

- Courriers : plusieurs courriers d'habitants et de remerciements ont été lus.
- > <u>Service civique</u>: la commune s'est inscrite à la séance d'information du service civique 1 jeune 1 solution.
- ➤ <u>Adressage</u> : réunion sur la restitution du projet d'adressage prévue le mercredi 4 mai à 10h00.
- > Panneaux de signalisation : il faut prévoir un budget pour le remplacement des panneaux de signalisation.

- > Challenge Boule d'Anjou : MM. Christophe Boireau et Pascal Guillaut représenteront la Commune.
- ➤ <u>Devis Sté l'Espérance</u> : des travaux d'ouverture de châssis basculant sont souhaités par la société pour avoir plus d'air dans le jeu de boule. La Commune étant propriétaire des lieux, le conseil donne son accord de principe si le financement est effectué par la société.
- ➤ Commémoration du 8 mai : rassemblement place de l'église à 10h45.
- ➤ <u>Mur de frappe</u> : le mur de frappe au terrain de tennis a été volontairement détérioré. Une plainte a été déposée à la gendarmerie.
- > CMJ: la visite du sénat et de l'assemblée nationale prévu par le CMJ est reportée à une date ultérieure.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.